

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 décembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 2141)

(Seconde délibération)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 26 (Rect)

AMENDEMENTprésenté par
le Gouvernement

ARTICLE 17

I. – À l’alinéa 3, substituer au montant :

« 2,4 milliards d’euros »

le montant :

« 3,9 milliards d’euros ».

II. – En conséquence, au même alinéa 3, substituer au taux :

« 2,5 % »

le taux :

« 3,1 % ».

III. – En conséquence, à l’alinéa 4, substituer au montant :

« 15,9 milliards d’euros »

le montant :

« 19,4 milliards d’euros ».

IV. – En conséquence, à la première phrase de l’alinéa 5, substituer au montant :

« 19,9 milliards d’euros »

le montant

« 23,7 milliards d’euros ».

V. – En conséquence, à la dernière ligne du tableau de la quatrième colonne du l’alinéa 9, substituer au taux :

« 2,5 % »

le taux :

« 3,1 »

VI. – En conséquence, rédiger ainsi le tableau de l’alinéa 11 :

« Recettes, dépenses et soldes de l’ensemble des régimes obligatoires de base

(*En milliards d’euros*)

	2024	2025 (p)	2026 (p)	2027 (p)	2028 (p)	2029 (p)
Maladie						
Recettes	239,2	245,1	257,5	264,0	270,8	277,8
Dépenses	253,0	262,3	271,3	279,1	287,2	295,5
Solde	– 13,8	– 17,2	– 13,8	– 15,1	– 16,4	– 17,7
Accidents du travail et maladies professionnelles						
Recettes	16,9	16,9	17,1	17,6	18,1	18,6
Dépenses	16,3	17,5	18,0	19,0	19,4	19,6
Solde	0,7	– 0,5	– 1,0	– 1,5	– 1,3	– 1,0
Famille						
Recettes	58,9	60,2	60,1	61,8	62,9	64,0
Dépenses	57,8	59,3	59,7	60,4	61,1	62,0
Solde	1,1	0,8	0,4	1,4	1,8	2,0
Vieillesse						
Recettes	288,2	297,0	305,8	313,4	322,3	329,7
Dépenses	293,8	303,4	310,4	318,8	327,7	336,7
Solde	– 5,6	– 6,3	– 4,6	– 5,4	– 5,4	– 7,0
Autonomie						
Recettes	41,2	41,7	43,3	45,0	46,9	48,9
Dépenses	39,9	42,0	43,6	45,3	47,1	48,9
Solde	1,3	– 0,3	– 0,4	– 0,3	– 0,2	0,0

Régimes obligatoires de base de sécurité sociale consolidés						
Recettes	626,4	642,3	664,8	682,1	700,8	718,4
Dépenses	642,8	665,8	684,2	702,9	722,3	742,1
Solde	– 16,4	– 23,5	– 19,4	– 20,8	– 21,5	– 23,7

VI. – En conséquence, rédiger ainsi le tableau de l’alinéa 13 :

« Recettes, dépenses et soldes des régimes obligatoires de base et du Fonds de solidarité vieillesse

(En milliards d’euros)

	2024	2025	2026 (p)	2027 (p)	2028 (p)	2029 (p)	
Recettes	627,8	643,1	664,8	682,1	700,8	718,4	
Dépenses	643,1	666,1	684,2	702,9	722,3	742,1	
Solde RB+FSV	– 15,3	– 23,0	– 19,4	– 20,8	– 21,5	– 23,7	

VII. – En conséquence, à l’alinéa 16, substituer au montant :

« 19,9 milliards d’euros »

le montant :

« 23,7 milliards d’euros ».

VIII. – En conséquence, au même alinéa 16, substituer au montant :

« 7 milliards d’euros »

le montant :

« 8 milliards d’euros ».

IX. – En conséquence, à l’alinéa 17, substituer au montant :

« 33 milliards d’euros »

le montant :

« 37 milliards d’euros »

X. – En conséquence, à la troisième ligne de l’avant-dernière colonne du tableau de l’alinéa 21, substituer au montant :

« 680,0 »

le montant :

« 684,2 »

XI. – En conséquence, à la même troisième ligne de la dernière colonne du même tableau du même alinéa 21, substituer au montant :

« 698,0 »

le montant :

« 702,9 ».

XII. – En conséquence, à la dernière ligne de l'avant-dernière colonne dudit tableau dudit alinéa 21, substituer au nombre :

« – 5,8 »

le nombre :

« – 1,8 »

XIII. – En conséquence, à la même dernière ligne de la dernière colonne du même tableau du même alinéa 21, substituer au montant :

« – 7,4 »

le montant :

« – 2,7 ».

XIV. – En conséquence, à la première phrase de l'alinéa 23, substituer au taux :

« 2,0 % »

le taux :

« 3,1 % ».

XV. – En conséquence, à la deuxième phrase de l'alinéa 24, substituer au montant :

« – 3,7 milliards d'euros »

le montant : «

– 0,3 milliard d'euros »

XVI. – En conséquence, à la même deuxième phrase du même alinéa 24, substituer au montant :

« – 11,1 milliards d'euros »

le montant :

« – 2,1 milliards d'euros ».

XVII. – En conséquence, à la dernière phrase dudit alinéa 24, substituer au montant :

« 11 milliards d'euros »

le montant :

« 6 milliards d'euros ».

XVIII. – En conséquence, à la même dernière phrase du même alinéa 24, substituer au montant :

« 17 milliards d'euros »

le montant :

« 14 milliards d'euros ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à modifier le rapport figurant en annexe à la présente loi, afin d'actualiser les prévisions de recettes, les objectifs de dépenses par branche et les soldes des régimes obligatoires de base de sécurité sociale, ainsi que l'objectif national des dépenses d'assurance maladie (ONDAM) pour les années 2026 à 2029.

Ces modifications traduisent l'effet des dispositions adoptées sur la trajectoire ainsi que de l'annonce du Gouvernement sur la compensation des allègements généraux.